

DEPARTEMENT

DEUX-SEVRES

Accusé de réception en préfecture
079-217903202-20260911-05-10-09-2026-DE
Date de télétransmission : 11/09/2026
Date de réception préfecture : 11/09/2026

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SURIN**

Séance du 10 septembre 2026

Nombre de membres	
En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	14

Date de la convocation
3 septembre 2026

Numéro délibération
05-10/09/2026

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 10 septembre à 20h30, le conseil municipal de Surin s'est réuni à la mairie de Surin sous la présidence de Monsieur Jeannot Philippe, maire.

Membres présents : M. Delplancq Thierry, M. Blanchet Bernard, Mmes Dubois-Massé Annie, Chatelier Anne-Marie, MM. Chasseau Fabrice, Souchart Jean-François, Vandé Yves, Mmes Annereau Karine, Galais Sophie, M. Weill Rémi, Mme Gadreau Marie, M. Legros Kévin et Mme Fourré Cindy.

Membres absents : Mme Kilque Sylvie (pouvoir à Jeannot Philippe)

Quorum : 8

Secrétaire : Blanchet Bernard

Objet de la délibération : **Fixation du taux de la taxe sur la vacance des locaux d'habitation**

Le maire expose les dispositions de l'article 1406 bis du code général des impôts permettant au conseil de fixer le taux de la taxe sur la vacance des locaux d'habitation.

Et précise qu'en cas d'imposition erronée, les dégrèvements en résultant sont à la charge de la commune.

Vu l'article 1406 bis du code général des impôts,

Le conseil municipal après en avoir délibéré, l'unanimité par vote à main levée fixe les taux de la taxe sur la vacance des locaux d'habitation à 15 % et charge le maire de notifier cette décision aux services préfectoraux

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture

Et publication

12 SEP. 2026

Pour copie conforme, Surin le 10 septembre 2026,

Président	Secrétaire
P. Jeannot	B. Blanchet
	